

Foire aux questions

La fonction de coordination en MSP

A ce jour, la coordination en MSP n'a pas encore de cadre national. Afin de soutenir les équipes de MSP dans la mise en œuvre de leur fonction de coordination, l'APMSL propose cette foire aux questions.

Il s'agit des principales interrogations auxquelles l'APMSL tente de répondre à partir des constats et réalités des équipes adhérentes.

Quelles sont les missions et compétences attendues d'un coordinateur ?

Le coordinateur est l'un des éléments centraux de l'équipe de soins primaires, il a une vision globale de la structure. Il est à l'image du chef d'orchestre, il met en musique mais ce n'est pas lui qui joue.

Il impulse et entretient la dynamique de l'équipe, et apporte un soutien méthodologique dans la réalisation des projets. Le coordinateur accompagne les professionnels à mettre en œuvre leur projet. Il ne fait pas « à la place de » mais « avec » ses collègues.

Le coordinateur fait vivre le projet de santé en étant force de proposition : il fédère et mobilise les professionnels autour de celui-ci.

Quelques exemples de missions pouvant être attribuées au coordinateur :

Mission 1 : Gestion administrative de la MSP

- Planifier et prioriser les rencontres, gérer le calendrier
- Préparer et organiser les instances de la MSP
- Formaliser les pièces justificatives dans le cadre de l'ACI

Mission 2 : Animation de la coordination de l'équipe et du projet de santé

- Préparer les réunions de coordination entre professionnels
- Accompagner le déploiement et la gestion du système d'information partagée
- Effectuer une veille juridique, législative, documentaire
- Sensibiliser les professionnels à de nouvelles pratiques (IPA, assistants médicaux ...)
- Relayer les informations utiles à l'ensemble des professionnels
- Accompagner les professionnels dans le développement des projets pluripro (protocole, prévention, formation...)
- Mobiliser et impliquer les professionnels de la MSP dans ces projets
- Développer les partenariats avec les acteurs du territoire et les institutions

Mission 3 : Développement de la communication (interne et externe)

- Rédiger et faire circuler la newsletter, les comptes-rendus de réunion
- Mettre à jour le contenu du site internet
- Créer des outils de communication extérieure (plaquette de la MSP...)
- Faire connaître la MSP

Exemples de compétences requises :

- Gestion / accompagnement de projet
- Animation de réunion
- Réponse à des appels à projets
- Développement de partenariats
- Notions de comptabilité
- Capacité à mobiliser, fédérer
- Connaissance du territoire
- Travail en équipe



Les missions du coordinateur doivent être travaillées collectivement dès la constitution de l'équipe et formalisées dans une fiche de poste. Les missions doivent être régulièrement évaluées de manière à évoluer en fonction des besoins de l'équipe.

Ses tâches peuvent varier d'un coordinateur à un autre, car elles dépendent notamment des besoins de l'équipe, du projet de santé et du temps dédié à la fonction.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter notre page du site APMSL dédiée à la fonction de coordination (exemples de fiche de poste, témoignage vidéo, Inspir'Café, plaquette, etc.).

www.apmsl.fr/page/profession-coordonateur

Quels sont les différents profils des coordinateurs de MSP ?

Il existe différents profils de coordinateur de MSP en région Pays de la Loire :

- Professionnel de santé reconnu ou non au titre du code de la Santé publique
- Secrétaire médicale
- Chargé de missions (santé publique, sanitaire et social, gestion de projet, développement local...)

Lorsqu'une équipe recherche un coordinateur, elle doit d'abord se questionner sur les missions qui lui seront confiées avant de s'interroger sur son profil.

Quelles sont les différentes formes d'exercice et de statuts de coordination ?

En région Pays-de-la-Loire est constaté différentes formes d'exercice pour la fonction de coordination :

- Libéral
- Salarié de l'association, de la SISA, d'un groupement d'employeur, d'une entreprise de portage salarial
- Micro-entrepreneur

Le coordinateur et l'équipe doivent se questionner sur le statut le plus adapté au regard des besoins et attentes des deux parties. Il est important de réfléchir en équipe à la formalisation de la fonction de coordination (missions, modalités d'exécution, rémunérations, moyens, etc.). Différents moyens de formalisation peuvent être mis en place pour inscrire ces modalités : le règlement intérieur, une convention de prestation, une convention de mise à disposition, une lettre de mission, etc.) Un cabinet comptable et juridique peut être en soutien sur ces questions

Quel temps dédié à la fonction de coordination ?

Comme pour la réflexion autour des missions portées par le coordinateur, le temps dédié à la fonction de coordination va dépendre de la taille de l'équipe, des missions, du projet de santé.

Le temps peut évoluer au fil des années au regard de ces éléments. Il convient alors de prévoir un espace d'échange à intervalles réguliers pour la faire évoluer selon les besoins de l'équipe et du coordinateur.

Quels sont les barèmes de rémunération pour la fonction de coordination ?

Pour le moment, il n'existe pas de convention collective nationale clarifiant les classifications, les salaires et indemnités. Un cabinet comptable et juridique peut être en soutien sur ces questions.

Nous vous conseillons de vous renseigner auprès des MSP de la région pour avoir un aperçu des différents modes de rémunérations selon les profils et les missions confiées.

Comment recruter un coordinateur ?

Pour ce qui est du recrutement, nous vous invitons à vous rapprocher d'un cabinet de recrutement (ceci à un coût) ou des sites d'embauche classiques :

- Pôle emploi
- LinkedIn
- Indeed
- APEC

Ainsi que des sites plus spécifique santé publique ou des établissements de formation :

- Pratiques en santé : www.pratiquesensante.org/offres-d-emploi/
- Société Française de Santé Publique (SFSP) : www.sfsp.fr/
- L'EHESP pour diffusion de l'offre aux personnes en fin de formation
- Les universités qui ont des formations type master en gestion de projet, santé publique et autre...

L'APMSL propose également une rubrique « Postes à pourvoir », gratuite et réservée à ses adhérents, elle permet de diffuser vos offres sur le site de l'APMSL et sur l'ensemble de ses canaux de communication :

www.apmsl.fr/page/postes-a-pourvoir/

Par ailleurs, n'hésitez pas à explorer votre réseau, à solliciter votre commune ou communauté de communes pour la diffusion de votre annonce. Vous pouvez également vous rapprocher de votre animateur territorial afin d'informer l'ARS de votre recherche. Ils pourront éventuellement vous mettre en lien avec des coordinateurs en recherche de poste.



Pensez à retirer l'offre une fois que celle-ci est pourvue, notamment si vous multipliez les canaux de diffusion.

Qu'existe-t-il comme formation spécifique pour les coordinateurs de MSP ?

Il existe un Diplôme d'Etablissement « coordinateur de regroupements pluri-professionnels de soins primaires » proposé par l'EHESP. En région Pays-de-la-Loire, cette formation est confiée à l'APMSL avec le soutien de l'ARS Pays de la Loire.

La formation permet aux coordinateurs de développer ou de renforcer les compétences nécessaires à la coordination en ESP. Elle n'est pas obligatoire pour occuper la fonction de coordination en MSP.

Cette formation diplômante s'articule autour de 5 séminaires portant sur : La fonction de coordination, l'animation d'équipe et la dynamique collective, le projet de santé, la démarche qualité et la gestion de structure.

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'ARS des Pays de la Loire. Pour accéder à cette formation, vous devez être en poste ou en prise de poste de coordinateur, avoir de bonnes connaissances de l'utilisation des outils bureautiques et fournir un CV, une lettre de motivation et une lettre d'engagement de l'ensemble de votre équipe.

Retrouvez toutes les informations sur notre site : www.apmsl.fr/page/formation-pacte-soins-primaires/

Existe-t-il un espace dédié aux coordinateurs de MSP de la région ?

Fin 2019, l'APMSL a lancé le réseau des coordinateurs de MSP.

Conçu à partir des attentes et besoins des coordinateurs, le réseau permet de :

- Gagner du temps dans votre pratique
- Bénéficier d'un regard extérieur sur votre pratique
- Bénéficier de partages d'expériences, de conseils et d'outils pour trouver des solutions à des problèmes concrets
- Tisser des liens avec d'autres coordinateurs pour lutter contre l'isolement lié au métier
- S'inspirer les uns les autres pour avoir de nouvelles idées et pour innover
- Co-construire des actions avec d'autres coordinateurs
- Être au courant des actualités locales, régionales et nationales sur l'exercice coordonné.

Le réseau est :

- Dédié principalement aux coordinateurs de MSP (une rencontre régionale est également ouverte aux leaders)
- Régional (seules les MSP des Pays de la Loire (adhérentes à l'APMSL peuvent y participer)
- Coordonné par l'APMSL

Il est composé de :

- Rencontres régionales – 2 par an sur une journée complète
- Rencontres de groupes locaux – environ quatre par an sur des demi-journée

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter notre page dédiée au [réseau des coordinateurs](http://www.apmsl.fr/page/le-soutien-aux-coordonateurs/).
www.apmsl.fr/page/le-soutien-aux-coordonateurs/

Comment échanger avec d'autres coordinateurs de MSP ?

Pour échanger avec d'autres coordinateurs de MSP en région, vous pouvez consulter notre [carte interactive](#) pour trouver les MSP adhérentes à l'APMSL les plus proches de chez vous.

Vous pouvez également demander votre inscription au réseau des coordinateurs pour faire partie du groupe local de votre territoire.